Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260625-D202658-DE

Mairie de Taulé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 juin 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).
Date convocation : 18 juin 2026
Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 21 **Votants** : 22

Étaient présents : CREACH Gilles, Maire de Taulé.

Les adjoints : GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie-Claire, KERRIEN Ronan
Les conseillers délégués : BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, HORELLOU Denis, POCHARD Frédéric, SALAUN Benoît

Les conseillers : LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, KERBRAT Morgane, BLONS Béatrice, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud

Absents excusés : DANIÉLOU Céline donne pouvoir à GOARNISSON Aude

Absents : LE GUERCH Éric
A été élu secrétaire de séance : KERSCAVEN François

MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – RENTREE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 11 juin 2026,
Considérant que les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas été révisé depuis 2023,
Pour rappel, les tarifs appliqués sont les suivants :

- 3.30 € pour les maternelles ;
- 3.50 € pour les primaires ;
- 5.70 € pour les adultes.

Au regard des précédentes hausses votées par le Conseil Municipal, il est proposé d'augmenter les tarifs des maternelles et primaires de 0.15 € et le tarif des adultes de 0.30 €.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260625-D202658-DE

A partir de la rentrée 2026, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- 3.45 € pour les maternelles ;
- 3.65 € pour les primaires ;
- 6.00 € pour les adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve à partir de la rentrée 2026 l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire, telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Fait et délibéré à Taulé le 25 juin 2026
Le Maire,
Gilles CREACH

